REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2023

RAPPORT SPECIAL

Objet : Projet de loi de finances, gestion 2024

Référence : Décret N°2023-501 du 04 octobre 2023

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Présenté par :
Bernard **HOUNGNIBO**
Rapporteur spécial

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat, gestion 2024, le Ministre d'Etat Secrétaire Général de la Présidence de la République a, le mardi 21 novembre 2023, présenté à la commission budgétaire, le budget de l'Institution, au palais des gouverneurs à Porto-Novo.

Le présent rapport qui rend compte des travaux, s'articule autour des points ci-après :

I. Présentation de l'Institution ;
II. Tableau synoptique des crédits ouverts en 2024 et leur évolution par rapport à 2023 ;
III. Consommation des crédits et difficultés majeures rencontrées dans l'exécution du budget à fin septembre 2023 ;
IV. Présentation des projets gérés par l'Institution ;
V. Mise en œuvre des recommandations antérieures ;
VI. Préoccupations exprimées par les députés ;
VII. Recommandations Nouvelles.

I. PRESENTATION DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

La Présidence de la République a pour missions :

- de définir et de conduire la politique de la nation ;
- de garantir et d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du Gouvernement et des autres Institutions de la République ;
- d'élaborer les grandes stratégies de développement de la Nation ;
- de coordonner les dossiers à caractère national et international ;
- d'assurer les relations entre le Gouvernement, les Institutions de l'Etat, la société civile, les partis politiques et les collectivités locales ;
- de coordonner l'activité administrative du Conseil des Ministres ;
- d'inspirer la prise de décision du Conseil des Ministres ;
- d'assurer la cohérence des activités des ministères et de l'administration publique avec les programmes du Gouvernement ;
- de veiller à l'application des décisions du Gouvernement en cohérence avec les procédures de l'administration publique ;
- de coordonner le Programme d'Action du Gouvernement.

Elle a, en outre, pour rôle de définir :

- les grandes orientations stratégiques de développement économique, politique et social de la Nation ;
- les réformes sectorielles conformément aux choix économiques ;
- les stratégies de défense et de sécurité.

Elle est enfin compétente pour toute question relevant du pouvoir exécutif.

La Présidence de la République comprend deux organes que sont :

- le Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- le Cabinet Militaire du Président de la République.

II. TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2024 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2023

Les propositions budgétaires pour la gestion 2024 de la Présidence de la République s'élèvent à quarante milliards neuf cent quatre-vingt-treize millions quatre cent quatre-vingt-seize mille (**40 993 496 000)** francs CFA contre trente-quatre milliards cinq cent soixante millions huit cent quarante-six mille (**34.560.846.000)** francs CFA, prévues en 2023, soit une hausse de six milliards quatre cent trente-deux millions six cent cinquante mille (**6.432.650.000)** francs CFA, correspondant à un taux d'augmentation de **18,61%.** Leur ventilation et leur évolution se présentent comme ci-après :

En milliers de francs CFA

NATURE ECONOMIQUE	LF 2023	LF 2024	ECART	TAUX
Dépenses de personnel	1 907 544	1 830 087	-77 457	-4,06%
Dépenses d'acquisition de biens et services	9 213 031	9 335 168	122 137	1,33%
Dépenses de transfert	17 540 271	22 718 135	5 177 864	29,52%
I. DEPENSES ORDINAIRES	**28 660 846**	**33 883 390**	**5 222 544**	**18,22%**
Financement intérieur	900 000	900 000	0	0,00%
Financement extérieur (Dons)	0	2 111 018	2 111 018	0,00%
Financement extérieur (Emprunts)	5 000 000	4 099 088	-900 912	-18,02%
II. DEPENSES EN CAPITAL	**5 900 000**	**7 110 106**	**1 210 106**	**20,51%**
TOTAL GENERAL (I + II)	**34 560 846**	**40 993 496**	**6 432 650**	**18,61%**

Source DGB

III. CONSOMMATION DES CREDITS ET DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU BUDGET A FIN SEPTEMBRE 2023

Au 30 septembre 2023, le taux global de consommation des crédits ouverts au profit de la Présidence de la République est de 65,84 % contre

64,29% en 2022 à la même période. Ce taux au 20 novembre 2023 est de 77,35%. Tableau N°5 : (Point de consommation des crédits par structure.) En cours d'exécution du budget et pour des raisons liées au renforcement de leurs missions, trois Structures sous tutelle de la Présidence de la République ont bénéficié de dotations complémentaires par arrêtés de dépassement signés, du Ministre de l'Economie et des Finances sur autorisation du Conseil des Ministres, Il s'agit de :

- l'ANIP , dont la dotation initiale est de FCFA 528 630 000 a été portée à FCFA 1 868 30 000 ;
- l'ASIN dont la dotation initiale est de FCFA 2 750 000 000 a été portée à FCFA 3 671 255 088 ;
- le CNE dont la dotation initiale est de 695 985 000 a été portée à FCFA 1 111 248 000 en raison de la création de la Délégation générale au Contrôle et à l'Ethique dans l'Enseignement Supérieur (DCE) et du rattachement de son budget à celui du CNE.

L'Agence Béninoise pour le Développement du Tourisme et le Secrétariat Technique à la Coordination du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) mis en place après le vote du budget de l'Etat 2023, ont également obtenu des autorisations d'engagement de FCFA 1 071 048 000 pour l'Agence et FCFA 10 000 000 000 pour le projet COSO. Le taux de consommation de l'Institut National de la Femme est nul, au 30 septembre 2023, en raison de ce que l'opérationnalisation de l'Institut National de la Femme nouvelle formule a démarré au 4e trimestre de 2023.

L'absence de consommation est également observée au niveau du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption dont la mise en place est en cours. L'Autorité de Régulation du Secteur de la Santé, quant à elle, a démarré ses activités tout en poursuivant le processus

d'installation et de recrutement de son personnel. L'Autorité n'a pu être en mesure de consommer les crédits budgétaires alloués à son fonctionnement au 3e trimestre 2023 en raison du non achèvement du processus de recrutement.

A la date du 30 septembre 2023, la Présidence de la République n'a pas rencontré de difficultés majeures dans l'exécution de son budget.

IV. PRESENTATION DES PROJETS GERES PAR L'INSTITUTION

Le portefeuille du Programme d'Investissements Publics, gestion 2023, de la Présidence de la République comporte deux projets. Il s'agit :

- du Projet de Nutrition pour le Développement de la Petite Enfance (PNDPE) financé par la Banque Mondiale. Il est alloué à ce projet au titre de l'exercice 2023, une dotation de **trois milliards sept cent cinquante millions (3 750 000 000) Francs CFA** de ressources extérieures et **cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA** de contrepartie sur le budget national.

Au 30 septembre 2023, le montant engagé sur la dotation de la Banque mondiale s'élève à un milliard neuf cent vingt-six millions cinq cent cinquante-quatre mille (1 926 554 000) FCFA, soit un taux d'exécution financière de 38,53%. Quant aux engagements faits sur la contrepartie du budget national, ils s'élèvent à soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille (73 997 000) FCFA, soit un taux d'exécution financière de 8,22%.

- Du Projet de Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO), financé par la Banque Mondiale, regroupe quatre (04) pays que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Au Bénin, Il est géré par le Secrétariat Technique à la Coordination placé sous la tutelle du Secrétariat Général de la Présidence de la

République avec un budget total de 90 millions de dollars US soit environ 60 milliards de francs CFA, sur une durée de 5 ans.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques. Cet objectif général est en lien avec les objectifs spécifiques du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 relatifs aux axes :

a) développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;
b) accroître durablement la productivité et la compétitivité économiques ;
c) assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles de développement régionaux ;
d) consolider l'État de droit et la bonne gouvernance.

V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FAITES A LA HAUTE INSTITUTION PAR LA REPRESENTATION NATIONALE A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU BUDGET 2023

A l'occasion de l'adoption du Budget 2023, l'Assemblée Nationale avait formulé deux (02) recommandations à la Présidence de la République dont le suivi de la mise en œuvre est résumé comme ci-après :

1. Doter la cellule de gestion et de contrôle des communes, de ressources humaines suffisantes lui permettant de jouer convenablement son rôle.

La Cellule est créée par le décret n° 2022-303 du 25 mai 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, tel que modifié par le décret n° 2023-131 du 05 avril 2023. Elle est rattachée administrativement au Secrétariat général de la Présidence de la République et rend

compte de ses activités d'investigation au Coordonnateur du Bureau d'Analyses et d'Investigations (BAI). Elle est supervisée par un Comité stratégique présidé par le Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, qui veille au respect des orientations du Gouvernement.

VI. PREOCCUPATIONS EXPRIMEES PAR LES DEPUTES

Les préoccupations des députés portent sur :

1. le renforcement de la ligne communication pour assurer une meilleure visibilité des réalisations du gouvernement ;
2. les précisions sur le type de location des véhicules à la Présidence de la République ;
3. le nombre pléthorique d'agences et structures rattachées à la Présidence de la République ;
4. le nombre de collaborateurs extérieurs figurant au sein du personnel de la Présidence ;
5. la nécessité de procéder à l'évaluation de la performance des agences ;
6. l'accompagnement du Gouvernement pour le découpage des mairies en zone de pâturage, zone agricole et zone d'infrastructures, dans le cadre du projet de sédentarisation ;
7. le sort réservé au programme de réhabilitation de la ville de Bantè ;
8. le renforcement des capacités des comités villageois de gestion des conflits agropastoraux entre producteurs et éleveurs ;
9. les potentiels conflits d'attribution entre les agences et les ministères ;
10. les liens existant entre la Présidence et le projet COSO.

A ces préoccupations, le ministre a apporté des éléments de réponse satisfaisante. Toutefois, les réponses seront envoyées par écrit conformément aux dispositions du règlement intérieur.

VII. RECOMMANDATIONS NOUVELLES

Les députés de la commission budgétaire ont formulé les recommandations ci-après :

1. renforcer la ligne de communication de la Présidence ;
2. doter la Présidence de la République d'un avion présidentiel.

CONCLUSION

Les membres de la commission budgétaire, après avoir pris connaissance du présent rapport et après l'avoir amendé et adopté, le soumettent à l'appréciation de la plénière.

Porto-Novo, le 21 novembre 2023

Le Rapporteur Spécial,

Bernard **HOUNGNIBO.**